



Cours de droit constitutionnel (semestre 1) : l'essentiel de la matière

Actualité législative publié le **01/01/2026**, vu **102 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

Le droit constitutionnel est une matière fondamentale étudiée au cours des deux semestres de la L1 Droit.

Au premier semestre, le cours de droit constitutionnel (également appelé « Théorie générale de l'Etat » dans certaines universités) aborde les grands concepts de la science du droit constitutionnel (l'Etat, la Constitution, la démocratie, la théorie de la séparation des pouvoirs, le régime présidentiel, le régime parlementaire...), tandis qu'au deuxième semestre sont étudiées les institutions de la Vème République.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/cours-droit-constitutionnel-semestre-1>